

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°22/75**
Modification du tarif relatif au stationnement des véhicules électriques au parking Foch

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Le Maire, soussigné,
certifie que le compte-
rendu de la présente
délibération a été affiché
dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (*jusqu'à 21h30*), M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, M. HIRAUT, Mme TEIXEIRA, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (*à partir de 20h34*), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à M. MAGADOUX à partir de 21h30

Mme NICOLAS ayant donné procuration à M. FERRIER

Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme CARILLON

Mme MOISSON ayant donné procuration à M. DUROVRAY jusqu'à 21h30

M. SALL ayant donné procuration à M. LEROY

Mme BENZARTI ayant donné procuration à Mme DOLLFUS

M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY

M. LE MEUR ayant donné procuration à Mme RAUNIER jusqu'à 20h34

Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

M. MILOSEVIC ayant donné procuration à M. VEYRAT



Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

OBJET : MODIFICATION DU TARIF RELATIF AU STATIONNEMENT DES VEHICULES ELECTRIQUES AU PARKING FOCH

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°05 du Conseil municipal du 09 avril 2019 relative à la tarification des tarifs municipaux,

Vu la délibération n°22/40 du Conseil municipal du 04 juillet 2022 relative à la révision des tarifs municipaux,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 16 novembre 2022,

Considérant la mise en place de cartes de stationnement permettant l'accès aux parkings de la Ville,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, l'abonnement pour les véhicules électriques sera de 18€ par an,

Considérant la nécessité de préciser que le prix fixé par la délibération du 04 juillet 2022 susvisée est applicable aux seuls véhicules électriques des Montgeronnais, Crosnois et Yerrois,

Considérant la nécessité de fixer à 40€ par mois, l'abonnement des véhicules électriques des non Montgeronnais, non Crosnois et non Yerrois,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,**

Contre : M. MILOSEVIC

Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT

PRECISE Que le montant de 18€ par an pour l'abonnement des véhicules électriques aux parkings Foch tel que prévu par la délibération du Conseil municipal du 04 juillet 2022 relative à la révision des tarifs municipaux, est applicable aux habitants des villes de Montgeron, Crosne et Yerres, à compter du 1^{er} janvier 2023.

FIXE Le montant de l'abonnement pour les véhicules électriques aux parkings Foch est de 40€ par mois à partir du 01/01/2023 pour les non Montgeronnais, non Crosnois et non Yerrois.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

